

REDEVANCES ET PRESTATIONS - EXERCICE 2021

CFE / RM				
	DROIT	CFE HT*	TOTAL TTC	
IMMATRICULATIONS				
Personne Physique pur RM	45,00	120,83	190,00	
Personne Physique double immatriculée	15,00	145,83	190,00	
Personne Physique Micro Entrepreneur		82,50	99,00	
Personnes Morales	15,00	145,83	190,00	
MODIFICATIONS				
Personne Physique pur RM	40,00	29,17	75,00	
Personne Physique double immatriculée	13,33	51,39	75,00	
Personne Morale	13,33	72,23	100,00	
RADIATIONS				
Radiation Personne Physique et Morale	gratuit			
Carte d'Ambulant		30,00	30,00	
EIRL (décret 2010-1648 du 28.12.2010)				
Dépôt de la DAP sauf création entreprise			42,00	
Inscription modificative DAP			21,00	
Notification RCS en cas de double immatriculation			8,00	
Dépôt des cptes annuels ou doc. Comptable Simplifié			6,50	
Copie des cptes annuels ou doc. Comptable simplifié			6,00	
Extrait d'inscription de la DAP			2,60	
Reconnaissance de Qualification				
Demande d'Attestation de Qualification			50,00	
Demande d'Attestation de Qualification Professionnelle			120,00	
avec interrogation au CIEP				

- * Assistance à la Formalité (soumise à TVA), Des redevances peuvent être perçues en cas de dépassement du cadre formel en application de l'article 26 du code de l'artisanat.

 L'assistance comprend :
 - * conseils et communication de toutes informations relatives à la formalité
 - * Informations fournies concernant l'existence et l'octroi de l'ACCRE
 - * Informations concernant les conditions requises pour l'exercice des activités réglementées ...

Délivrance Extrait d'Inscription ou de Radiation		gratuit		
Délivrance de Documents			ta sa Pilana a la la	
Liste Mensuelle d'Artisans Inscrits ou Radiés	8,00		8,00	
Photocopie	0,15		0,15	
Label Artisan ou Maître-Artisan		gratuit		
Fichier RM		Données transmises par mail ou listing papier		
Jusqu'à 100 adresses	100 adresses		0,30 € l'unité	
de 101 à 500		140 €		
de 501 à 1 000		280 €		
Fichier complet		600 €		